



DESTINÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL  
JUIN 2012

# le bulletin du RIOCM



## ÉDITORIAL

Rumeurs d'élections au Québec

# On se retrousse les manches pour changer les choses ?

PAR SÉBASTIEN RIVARD  
COORDONNATEUR

**Alors que le Québec est plongé dans l'une des pires crises sociales de son histoire, le gouvernement actuel essaie de capitaliser sur la situation pour tenter de gagner un nouveau mandat aux prochaines élections. C'est un pari extrêmement risqué et dangereux.**

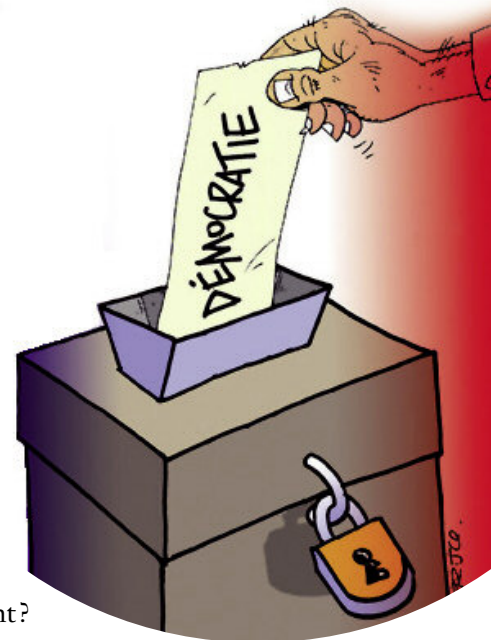
Ce gouvernement tente de nous faire oublier son lourd bilan en se positionnant comme le garant de l'ordre et de la stabilité, en essayant de placer la population du Québec contre le mouvement étudiant et les autres mouvements sociaux. Pourtant, le désordre social est le produit de ses propres politiques, qui ont creusé les inégalités en s'attaquant de plein fouet à nos services publics et accentuant la pauvreté.

L'appel aux urnes arrivera probablement dès l'automne. Le mouvement communautaire sera appelé à jouer un rôle fort important dans ce contexte, celui d'informer et de mobiliser la population pour qu'elle participe au débat électoral. Sans nécessairement prendre parti, il faut permettre la tenue de débats sur des enjeux qui sont importants pour nous : services sociaux publics, lutte à la pauvreté, philanthropie et soutien de la mission des organismes.

Avec un taux d'abstention de près de 50 % aux dernières élections, le dernier gouvernement du PLQ n'a été élu que par 24 % des électeurs.

Encourager le vote est donc une partie de la solution aux problèmes politiques du Québec. Le mouvement communautaire autonome est un mouvement de transformation sociale, n'est-il pas temps de contribuer au changement ? Durant l'été, commençons à discuter, dans nos organismes, des différents partis politiques et de leurs programmes.

Même si la démocratie ne se résume pas seulement à l'expression d'un vote aux quatre ans, il me semble que c'est le moment d'y participer pleinement pour contribuer au changement politique que la majorité souhaite si ardemment.



### Fermeture de nos bureaux

Veuillez noter que nos bureaux seront fermés à partir de 17 h le jeudi 19 juillet, et ce, jusqu'au lundi 6 août à 9 h.

À bientôt!

# En voulons-nous de l'argent ?

PAR CLAUDELLE CYR  
AGENTE D'ANALYSE, DE FORMATION ET DE LIAISON

**N**ous le savons, le soutien à la mission est nettement insuffisant et pousse les organismes à devoir se tourner vers d'autres sources de financement, parfois au péril d'une certaine autonomie, pour réussir à boucler le budget de dépenses courantes. Pourtant, le PSOC devrait suffire à lui seul aux frais de fonctionnement. Nous faisons face à des situations où des groupes doivent mettre plus d'énergie à chercher des sources de financement qu'à organiser des activités avec leurs membres, fonctionner avec du personnel réduit, diminuer les activités, parfois même à couper dans l'achat de café! Nous disons, c'est assez!

## L'année 2012-2013 sous le signe de la mobilisation communautaire

C'est tout un défi que nous espérons relever pour l'année qui vient. Alors que le conflit étudiant nous a amenés dans les rues, avec eux, pour revendiquer une éducation accessible et plus largement des politiques sociales justes et équitables, voilà que pour l'année qui vient, nous serons encore sollicités sur la question du soutien à la mission de nos organismes.

La Table et la CTROC appellent à la création d'un fonds de mobilisation afin de mettre en place plusieurs actions, de faire l'achat de publicité dans les médias, etc. Vous avez déjà été invités à y participer à la hauteur de vos moyens. Que vous puissiez donner 25 \$ ou 500 \$, chaque contribution sera appréciée.

## Résolutions-typiques pour les Conseils d'administration et les Assemblées générales annuelles

( NOM DE L'ORGANISME ) adhère au plan d'action 2012-2013 et compte s'impliquer activement dans la mobilisation en participant aux actions qui seront organisées d'ici mars 2013 pour obtenir un rehaussement du financement à la mission de l'ensemble des organismes communautaires en santé et services sociaux au Québec.

( NOM DE L'ORGANISME ) accepte de contribuer financièrement, dans la mesure de ses capacités, au Fonds de mobilisation nationale mis sur pied pour organiser la mobilisation dans toutes les régions du Québec.

Veillez nous informer de la décision de votre CA ou AG à [info@riocm.ca](mailto:info@riocm.ca)

### ► Rencontre nationale de la Coalition des TROC, juin 2012.

PHOTO : RIOCM





## LES MOMENTS FORTS À VENIR :

### AUTOMNE 2012

#### Développer la mobilisation et se faire entendre!

- **Pétition dans les 125 circonscriptions** : à l'aide d'une pétition comportant une partie commune et une partie reflétant les différentes réalités au Québec, chaque organisme sera invité à se regrouper avec d'autres organismes de sa circonscription pour interpeller la population et lui demander de nous appuyer. Cette action sera entreprise dès septembre prochain, et ce, jusqu'en décembre. Par la suite, et durant tout l'automne, les 125 députéEs seront sollicitéEs pour déposer ces pétitions à l'Assemblée nationale.
- **Opération «tractage»** : à deux ou trois occasions au cours de l'automne, les organismes seront invités à interpeller la population pour l'informer de notre mobilisation, de ses enjeux et de notre revendication unitaire. Sur une base régionale ou locale, des équipes de diffusion d'un tract commun seront à l'œuvre dans le cadre d'activités de visibilité qui seront décidées par les organismes eux-mêmes.
- **Opération «missive à la ministre»** : une fois par semaine à tour de rôle, de septembre à décembre, les organismes seront invités à envoyer à la ministre déléguée aux Services sociaux une «missive» lui rappelant notre revendication unitaire et les besoins financiers des organismes. Cette action sera organisée sur une base régionale et sectorielle.
- **Action nationale symbolique devant l'Assemblée nationale** : la même journée que sera questionné le gouvernement par les partis d'opposition sur notre revendication unitaire, des déléguéEs d'organismes seront invitéEs à tenir une action symbolique (à déterminer) devant l'Assemblée nationale.

- **Grande manifestation communautaire** : au moment de l'élaboration du prochain budget du gouvernement par le ministre des Finances, l'ensemble des organismes communautaires seront appelés à participer à une grande manifestation nationale à Montréal pour exiger que nos demandes soient incluses dans le budget 2013-2014.

▲ Rencontre nationale de la Coalition des TROC, juin 2012.

PHOTO : RIOCM

### HIVER 2013

#### Intensifier la pression!

Janvier-mars 2013 : série d'actions nationales, régionales et sectorielles visant à intensifier la pression sur le pouvoir politique et à rendre plus visible la mobilisation sur la place publique :

- **Tournée communautaire du Québec** ;
- **Actions locales et régionales «dérangeantes»** ;
- **Actions locales et régionales «de perturbation»**.

### PRINTEMPS 2013

#### Et après ?

À partir d'avril 2013 : **bilan et suites de la mobilisation** (si nécessaire : comment intensifier la pression) et consultation des organismes.

Restez à l'affut, nous vous tiendrons au courant dès que les actions se mettront en branle. Nous aurons évidemment besoin de votre participation et de celle de vos membres puisque la lutte pour un rehaussement du soutien à la mission doit, avant tout, être solidaire et populaire! En terminant, nous vous rappelons que la Table et la CTROC vous invitent à adopter une résolution formelle (voir encadré en p. 2) au sein de votre CA ou AGA en regard de votre adhésion au plan d'action et, si vous le pouvez, de votre contribution financière à la mobilisation.



**SVP, retournez votre résolution à [financementocasss@gmail.com](mailto:financementocasss@gmail.com).**

# La loi 78 affectera le travail des organismes communautaires!

PAR CLAUDELLE CYR  
AGENTE D'ANALYSE, DE FORMATION ET DE LIAISON



**L**a Loi spéciale visant à mettre fin aux sessions dans les cégeps et les universités en grève touchera largement l'ensemble des mouvements sociaux et communautaires. En effet, selon l'article 16 de cette loi :

« Une personne, un organisme ou un groupement qui organise une manifestation de 50 personnes ou plus qui se tiendra dans un lieu accessible au public doit, au moins huit heures avant le début de celle-ci, fournir par écrit au corps de police desservant le territoire où la manifestation aura lieu les renseignements suivants :

- 1° la date, l'heure, la durée, le lieu ainsi que, le cas échéant, l'itinéraire de la manifestation ;
- 2° les moyens de transport utilisés à cette fin. »

## Qu'est-ce qu'une manifestation ?

Dans le fascicule de la Ligue des droits et libertés produit expressément sur cette loi, on peut lire : « Une manifestation sera généralement un attroupement, mobile ou immobile, comportant une signification expressive, par exemple, l'expression collective d'une revendication politique ou d'une jubilation suite à une victoire sportive. Dans certains cas, une assemblée publique, si elle comporte un élément expressif, pourrait être considérée comme une manifestation. Il suffit que l'assemblée se tienne dans "un lieu accessible au public" comme un établissement scolaire, un centre d'achat, un arrêt d'autobus, une gare, ainsi que tout endroit où le public a accès, même s'il s'agit d'une propriété privée<sup>1</sup>. »

Il faut donc prendre le mot « manifestation » dans son sens large, c'est dire que cela touche tout rassemblement, de l'épluchette de blé d'Inde annuelle au sein de votre organisme à la manifestation dans les rues. Ainsi, si vous envisagiez d'organiser une activité dans un lieu public avec vos membres, il faudra alors aviser le service de police. Sachez qu'en vertu de cette même loi, les policiers se sont vu donner le pouvoir discrétionnaire de décider de la tenue ou non du rassemblement. Toujours selon l'article 16 : « Lorsqu'il juge que le lieu ou l'itinéraire projeté comporte des risques graves pour la sécurité publique, le corps de police desservant le territoire où la manifestation doit avoir lieu peut, avant sa tenue, exiger un changement de lieu ou la modification de l'itinéraire

projeté afin de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique. L'organisateur doit alors soumettre au corps de police, dans le délai convenu avec celui-ci, le nouveau lieu ou le nouvel itinéraire et en aviser les participants.

## Mobilisation sur le rehaussement du financement des organismes communautaires, que ferons-nous ?

Vous le savez, nous entrons dans une vaste campagne de mobilisation nationale pour un rehaussement du financement à la mission des organismes communautaires en santé et services sociaux dès cet automne, et ce, pour toute l'année 2012-2013. Rappelons que cette loi sera en vigueur jusqu'en juillet 2013.

Il est clair que nous devons tenir compte de certaines dispositions comprises dans cette loi dont celle de la responsabilité des organisations qui appellent à une mobilisation. La Table et la CTROC devront donc réfléchir ensemble sur ce qui sera ou ne sera pas acceptable de faire comme compromis en vertu de cette loi. Par exemple : aviserons-nous les policiers de la tenue d'une manifestation devant le bureau d'un député sachant qu'une fois cela fait, le député risque bien entendu de ne pas se présenter à ses locaux ? Ou encore, donnerons-nous tous les moyens de transport qui seront pris par les personnes participant à une action de mobilisation dans un lieu public ? Ce sont des questions importantes sur lesquelles nous devons nous entendre afin de nous assurer de la sécurité des participants et participantes, tout en s'assurant de ne pas tomber dans le piège de l'intimidation et de la répression qu'occasionne cette loi.

En terminant, sachez que c'est à l'unanimité que les membres du CA du RIOCM se sont prononcés contre la loi spéciale puisqu'elle va à l'encontre des droits d'association et d'expression de la volonté démocratique qui sont chers au milieu communautaire. Malgré cette position, nous n'avons toujours pas pris position sur la question de l'appel au respect ou non de cette loi. Des discussions sont à prévoir et soyez assurés que nous vous consulterons dans le cadre d'une assemblée.

1. Ligue des droits et libertés, *Non à l'intimidation, non à la loi 78*, mai 2012, p. 7. En ligne : <http://liguedesdroitsqc.org/2012/05/fasc78/>

Cet article est la suite d'une série d'entrevues et de visites chez des organismes membres du RIOCM. Ces portraits d'organismes se veulent un velours à leurs actions, à leur dynamisme et aux convictions qui les animent. C'est également pour que les organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux développent une connaissance mutuelle que le RIOCM a pensé cette série d'articles.

## Un toit sur la tête et du monde autour de soi

# Chambreclerc

PAR MONIQUE MOISAN  
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Chambreclerc, c'est trois maisons offrant du logement permanent avec soutien communautaire à des personnes sans domicile fixe, ou à risque de le devenir, et bien souvent avec des problèmes de santé mentale. Fondé en 1987, l'organisme compte au total 41 unités de chambres individuelles réparties dans trois maisons qui se distinguent en deux phases : la phase I comprenant un total de 17 unités réparties dans deux maisons construites dans le quartier Milton Parc en 1989 et la phase II comprenant 24 unités situées dans le quartier des spectacles dans une maison de chambre acquise et entièrement rénovée par Chambreclerc en 2002.

C'est en 1986 sur l'initiative de Lucia Kowaluk, alors directrice du Centre de Jour de St-James, que Chambreclerc a pris forme à l'aide d'un comité comprenant des travailleurs, bénévoles et usagers du Centre afin de développer du logement pour la population desservie par cet organisme (i.e. des personnes en situation d'itinérance éprouvant de multiples difficultés). *«L'approche préconisée vise à la fois une stabilité et une autonomie résidentielles ainsi qu'un sentiment d'appartenance. Les activités et interventions sont collectives et individuelles et favorisent le développement d'un milieu de vie communautaire et l'intégration dans la vie de quartier. Il s'agit d'offrir du logement communautaire sortant de la logique 'd'intervention'. Les gens sont locataires, avec les mêmes droits et obligations que dans le privé. C'est du logement permanent et non transitoire»,* explique Isabelle Leduc de Chambreclerc.

Les affaires concernant le quotidien et les dynamiques des maisons sont gérées par l'équipe de travail notamment lors de réunions avec les locataires. Ces réunions permettent d'aborder des thèmes en lien avec le développement d'habitudes de vie telles la propreté des espaces communs et privés et l'utilisation des produits, des équipements, des cuisines et de la buanderie. Les autres sujets fréquents de discussions concernent la sécurité des lieux et le respect d'autrui. Les locataires sont



◀ Deux locataires de la phase II.

PHOTO : CHAMBRECLERC

également encouragés à s'exprimer et à proposer des activités communautaires dans le but de briser l'isolement et de favoriser l'entraide. Les activités axées autour de la nourriture sont parmi les plus fréquentées : l'activité de cuisine collective fournit deux repas par participant par semaine et constitue une excellente occasion de socialiser.

Chambreclerc est un modèle au niveau du soutien communautaire de par son travail auprès d'hommes et de femmes qui étaient en situation de survie au quotidien, dans l'itinérance, et souvent marginalisés. *«Au fil des années, nous avons approfondi nos connaissances et notre approche afin de permettre à chaque locataire de retrouver son autonomie, et ce, à son propre rythme. Ainsi, les locataires sont en mesure de reprendre leur place de citoyen et citoyenne, dans la communauté, dans la société. Nous avons constaté que le soutien communautaire (y compris l'approche de réduction des méfaits) implique avant tout un logement stable pour ensuite aider l'individu à rebâtir sa vie d'adulte, non seulement à titre de locataire, mais aussi afin d'avoir sa place dans la communauté.»*

## Les rencontres de consultation printanières seront finalement... automnales!

PAR GERMAINE CHEVRIER ET GABRIELLE PELLETIER  
CHARGÉES DE PROJET

Il y a de cela trois semaines environ, nous avons informé les membres du RIOCM sur la prochaine étape de la démarche d'orientation vers la révision de la plate-forme de revendications communes du RIOCM. Nous avons à ce moment-là huit propositions de dates et de lieux de rencontres de consultation, auxquelles nous vous invitons à prendre part à titre d'employé-e, de participant-e, de bénévole ou encore d'administrateur-trice.

Puisque l'été se pointe le bout de la sandale, que les membres sont évidemment dans le brouhaha de leur assemblée générale et dans les préparatifs des vacances, nous vous invitons à garder cette invitation de rencontres consultatives bien au frais, dans la piscine, jusqu'en septembre! Nous sommes tout à fait conscient-e-s de la charge de travail s'y rattachant et nous vous souhaitons la meilleure des chances pour cette période charnière de votre vie associative!

Il est donc important de prendre note que les rencontres, prévues initialement de la mi-juin à la fin juin, ont été reportées pour mieux vous consulter, et ce, **dans les semaines du 17 et du 24 septembre**. L'objectif des rencontres reste le même, soit « *de recueillir votre analyse sur les enjeux auxquels le RIOCM devra faire face durant les prochaines années, ainsi que des pistes de revendications qui s'y rattachent.* » Elles s'adressent à toute personne en lien avec votre organisme, jusqu'à concurrence de deux participant-e-s, pour des rencontres d'une durée de 2 h – 2 h 30.

L'étape subséquente sera de vous fournir une première version de la plate-forme, en guise d'exercice préparatoire au congrès d'orientation, prévu en hiver 2013.

Dans le contexte social et politique actuel, nous souhaitons vivement que vous puissiez participer à cette importante démarche puisqu'elle s'avère une excellente occasion de revoir collectivement la plate-forme de revendications communes du RIOCM, de la façonner à l'image des défis et des enjeux du jour qui vous animent à titre d'organisme communautaire membre du RIOCM. C'est peut-être le temps d'actualiser le message social et politique du RIOCM en vue d'une lutte commune encore plus mobilisante... Ce sera à vous de nous le dire lors des rencontres consultatives!

➔ **L'horaire des rencontres de septembre ainsi que les consignes pour la participation sont disponibles au lien suivant: <http://www.riocm.ca/2oans.html>**

### Bonnes vacances!

Nous venons de vivre une année forte en mobilisations et en émotions... et les vacances seront certainement des plus bénéfiques! Les membres du CA du RIOCM et toute l'équipe de la permanence vous souhaitent de belles et bonnes vacances.

Votre organisme n'est pas membre du RIOCM?

CLIQUEZ ICI  
[www.riocm.ca/devenir-membre.html](http://www.riocm.ca/devenir-membre.html)



**Pour nous joindre:** 65, rue de Castelnau Ouest, bur. 401  
Montréal (Québec) H2R 2W3  
Téléphone: 514.277.1118 • Télécopieur: 514.277.2333  
Courriel: [info@riocm.ca](mailto:info@riocm.ca) • Site web: [www.riocm.ca](http://www.riocm.ca)

COORDINATION, RÉDACTION, RÉVISION  
ET CORRECTION: Sébastien Rivard,  
Claudelle Cyr, Monique Moisan,  
Germaine Chevrier, Gabrielle Pelletier  
GRAPHISME: Diane Héroux